

CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP 3 - FORMATION INITIALE)

➔ Références réglementaires

- ✓ SSIAP :
Arrêté du 2 mai 2005.
- ✓ ERP et IGH :
Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011.

➔ Pré-requis

- Diplôme SSIAP 2 ou qualification équivalente ou diplôme de niveau IV.
 - Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
 - SST, PSE 1 ou PSC 1.
 - Aptitude physique attestée.
- 👉 Voir les conditions précises à l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 2005.

➔ Qualification

- Diplôme SSIAP 3 en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.

➔ Durée

- 216 heures, soit 30 jours.

➔ Périodicité

- Recyclage triennal.

➔ Nombre de participants

- 10 maximum.

➔ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition :

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le Préfet.

PUBLIC VISE

- ➔ Personnes postulant à un emploi de Chef de Service de Sécurité Incendie en Etablissement recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

OBJECTIFS

- ➔ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef de Service de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois), et d'obtenir le diplôme SSIAP 3 à l'issue de l'examen.

PROGRAMME DE FORMATION

➔ Le feu et ses conséquences

- Le feu.
- Comportement au feu.
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction.

➔ La sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction.
- Etudes de plans.
- Outils d'analyse.

➔ Réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation.
- Classement des bâtiments.
- Dispositions constructives et techniques.
- Moyens de secours.
- Visites.
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

➔ Gestion des risques

- Analyse des risques.
- Réalisation des travaux de sécurité.
- Documents administratifs.

➔ Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie.
- Veille réglementaire.

➔ Correspondant des commissions de sécurité

- Commissions de sécurité.

➔ Management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service.
- Exercer la fonction d'encadrement.
- Notions de droit du travail.
- Notions de droit civil et pénal.

➔ Budget du service sécurité

- Suivi budgétaire du service.
- Fonction achat.
- Fonction maintenance.